

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CE41

présenté par

M. Meurin, M. Amblard, Mme Bamana, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

**ARTICLE 45****ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Supprimer les alinéas 703 à 706.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'indicateur de l'alinéa 703 dispose qu'il faut « Contribuer à porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030 ».

À l'heure de la relance du nucléaire, il est absurde de maintenir l'objectif de 40 % de part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité. Par ailleurs, la PPE étant censée être prochainement discutée, c'est elle qui statuera s'il est bon ou non de fixer une part à atteindre. En attendant, il faut privilégier le nucléaire qui est une énergie à bas coût, constante et accessible à tous.

Par ailleurs, avec cet objectif, il manquerait 13 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, ce qui représenterait des dépenses colossales pour des énergies intermittentes alors que c'est le nucléaire qui est plébiscité par les Français. En effet, en 2023, la production primaire d'énergie s'établissait comme suit (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-de-lenergie-edition-2024>) : 72 % de nucléaire ; 18 % ENR thermiques et déchets ; 9 % ENR électriques ; 1 % énergies fossiles.